MPHEC
Maritime Provinces
Higher Education
Commission

CESPM
Commission de
l'enseignement supérieur
des Provinces maritimes

PRELIMINARY ASSESSMENT OF THE EFFECTIVENESS AND BENEFITS OF ARTICULATED PROGRAMMES DELIVERED IN THE MARITIMES

MARCH 2003

The Council of Maritime Premiers

Le Conseil des premiers ministres des Maritimes

105-01606/

PRELIMINARY ASSESSMENT OF THE EFFECTIVENESS AND BENEFITS OF ARTICULATED PROGRAMMES DELIVERED IN THE MARITIMES

MARCH 2003

Prepared by the
AAU-MPHEC Academic Advisory Committee

For the
Maritime Provinces Higher Education Commission

For additional copies of this Report:

Visit our website www.mphec.ca and click on Publications

or contact:

Maritime Provinces Higher Education Commission /
Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
82 Westmorland Street / 82, rue Westmorland
P.O. Box 6000 / C.P. 6000
Fredericton, NB E3B 5H1
Canada

(506) 453-2844

ISBN 0-919471-31-5

Over the course of this assessment, the members of the AAU-MPHEC Academic Advisory Committee were:

Dr. Gwendolyn Davies, University of New Brunswick, AAU Member

Dr. Michael Leiter, Acadia University, AAU Member

Ms. Susan Loucks, MPHEC Member, Prince Edward Island

Dr. Edward McAlduff, St. Francis Xavier University, AAU Member

Dr. Cynthia Neville, Dalhousie University, AAU Member

Ms. Debbie Pineau, MPHEC Member, Prince Edward Island

Dr. Truong Vo-Van, MPHEC Member, New Brunswick

Dr. Judith Woodsworth, MPHEC Member, Nova Scotia

Ms. Sharleen Bulmer, MPHEC Staff

Ms. Mireille Duguay, MPHEC Staff

TABLE OF CONTENTS

I. Introduction 1

II. Articulated Programmes - Definition and Key Dimensions 2

III. The Assessment Process 4

IV. Preliminary Assessment of the Effectiveness and Benefits of Articulated Programmes 5

1. Overview 5

2. Institutional Responses 5
   - 2.1 Student success/satisfaction 5
   - 2.2 Programme design and administration 6
   - 2.3 Programme review and quality assurance 6

3. Preliminary Findings 7

V. Recommendations 7

Appendices

1. List and Status of Articulated Programmes 9
2. Assessment Questionnaire and Time Frame 11

I. INTRODUCTION

With the release of the Landry-Downey Report, *To Live and Learn: The Challenge of Education and Training for the Commission on Excellence in Education*, in 1993, a framework for inter-institutional education opportunities and for enhanced links to the labour market was developed within the context of a lifelong learning directive. The next decade concentrated on linking the different types of educational and training institutions and their programmes to make an inter-institutional education system, guided by increased opportunities to flow from one institution to another, and to link education to work and job/career opportunities.

The intention of the Landry-Downey Report was to identify directions for a renewed investment of time, attention, and resources to achieve the goal of creating what is sometimes referred to as a learning culture. "Implicit in a learning culture are such ideas as equity of access to education and training for all who demonstrate the ability and desire to succeed; hospitable institutions and flexible curricula to foster lifelong learning; a financial incentive system that encourages individuals and employers to invest in education and training; and active partnerships among all of the significant players, including business, labour, governments, and the educational and training institutions themselves" (Landry-Downey Report, p. 8).

In the mid- to late-1990s, provincial governments in the Maritimes designed a number of educational initiatives to provide greater opportunities for students to experience more job/career related activities. Universities responded by exploring alternative ways to provide students, who were not enrolled in professional, semi-professional or co-op education programmes or other similar programmes designed with built-in work experiences, with work experience. In 1995-1996, St. Thomas University submitted the first proposal for an articulated programme for consideration and approval by the Commission.

Upon receipt of this first proposal for an articulated programme, the Commission, through its AAU-MPHEC Academic Advisory Committee, defined, in conjunction with external readers and input from its stakeholders, an articulated programme as a substantively new programme articulating components of a post-secondary programme delivered by one institution with components of the programme delivered by another. The general aim of such programmes is to expand the opportunities for graduates to acquire both occupation-specific and general post-secondary education competencies.

The Commission's "Guidelines for the Preparation of Proposals for Articulated Programmes" were published in its Policy on Quality Assurance in 1999. At that time, the Commission announced its intent to carry out an assessment of the effectiveness and benefits of articulated programmes once a significant number of approved articulated programmes had graduated their first cohort of students.

The Commission approved its first articulated programme in September 1996. As of 2002, the Commission has received proposals for 21 articulated programmes. Universities within the Commission's mandate offering articulated programmes, at this time, include: St. Thomas University, Dalhousie University, Université de Moncton, University College of Cape Breton[1],

[1]The University College of Cape Breton received its degree granting status in 1982 and represents the only university college on the Commission's schedule. The combination and blending of Liberal Arts and Sciences with technology and trade programmes have a long-standing history at the University College of Cape Breton. For UCCB, bridging and/or articulated arrangements between these two levels of programmes is not a new addition to its programme mix or a new experience, as is the case for articulated programmes developed at other universities on the Commission's schedule since 1996. The definition of an articulated programme, as defined in 1996, is a substantively new programme articulating components of a post-secondary programme delivered by one institution with components of a programme delivered by another. The long standing programmes

University of New Brunswick, and University of Prince Edward Island. Fourteen of the 21 articulated programmes approved by the Commission since 1996 have been implemented, eight of which have reported their first cohort of recent graduates (see Appendix 1).

In June 2001, the Commission began its assessment of articulated programmes; however, the timing of the assessment proved to be premature. In the interim, the Commission agreed to conduct a preliminary assessment and a more comprehensive assessment of these programmes would be conducted in three years time.

This report begins by defining the articulated programme structure. This is followed by a description of the assessment process conducted to date by the AAU-MPHEC Academic Advisory Committee. Next, the report describes the information collected from universities to date, including a preliminary assessment of the challenges identified by these universities. The report concludes with recommendations to universities on ways to strengthen and sustain this programme structure as well as recommendations for procedural and data collection improvements which will help institutions prepare for a more comprehensive assessment at a later date.

II. Articulated Programmes - Definition and Key Dimensions

According to the MPHEC's Quality Assurance Policy, an articulated programme is defined as a substantively new programme articulating components of a post-secondary programme delivered by one institution with components of a programme delivered by another.

at UCCB do not at this time involve a separate institution delivering part of its programme. Therefore for the purpose of this preliminary review, only new articulated programmes involving more than one institution are included, and UCCB's internal articulation programmes have not been included at this time.

From a policy perspective its objectives are to provide graduates with a more timely access to significant jobs or earnings and ensure that they have indeed acquired both occupation-specific and general post-secondary education competencies. To ensure the breadth and depth of knowledge in a practical, applied environment, articulated programmes are designed to integrate: 1) the application of skills; 2) critical thinking and communication skills; and 3) the ability to transfer and articulate knowledge.

Articulated programmes are between institutions who generally grant two different types (levels) of credentials. The institutions will generally be a community college and a university. However, other education providers (publicly or privately funded) could also be involved. An articulated programme can have one or more exit points at varying levels. When there is only one level, the programme is delivered by two institutions but its completion leads to only one credential. When there are two (or more) levels, the programme is delivered by two (or more) institutions and its completion leads to two recognized credentials, generally at two different levels. One credential may be earned as a requirement to earn the other, or they may be earned concurrently or independently.

While the design of articulated programmes is not limited to credit transfers, it likely includes credit transfer agreements. Articulated programmes are more than the juxtaposition of existing programmes, and can lead to credentials in applied arts, applied sciences, applied social sciences, technology, etc. or they could lead to more traditional designations (Arts, Science, etc.).

Four key dimensions distinguish articulated programmes from a programme consisting only of credit transfer or a block of transfer credits. These dimensions include: programme content, inter-institutional coordinating mechanisms, labour market linkages, and programme evaluation.

(1) Programme content

The structure and content of an articulated programme should address the following three components:

a. *Occupational content*, i.e., course content directly related to the practice of an occupation in the field;
b. *Occupationally related content*, i.e., courses usually delivered, especially at the upper level, by a university (English, Political Science, History, Psychology, Management, etc.), where the content has been tailored to the clientele of the programme (for example, English or Political Science for journalists or business courses for students in tourism and hospitality); and
c. *Other academic content*, i.e., courses in other fields that contribute to the education of the student.

(2) Inter-institutional coordinating mechanism(s)

This mechanism bridges the two or more partners in the delivery of an articulated programme and can be represented by one or more individuals (for example, a programme coordinator or a coordinating committee). This mechanism is responsible for: 1) establishing the roles and responsibilities of the two or more partners delivering the programme; 2) setting and maintaining common standards in relation to programme design and admission requirements; 3) setting standards for progression through, and graduation from, the programme; 4) clarifying cost and revenue-sharing; 5) evaluating the programme; and 6) advising students and providing other student services. This coordinating mechanism is a key player in facilitating student transfer from one institution to the other, especially in the early implementation period of the programme.

(3) Labour market linkages

Labour market linkages are established through an industry advisory group or by members of the inter-institutional group, which include industry partners. These linkages ensure that the need for the programme exists and that its relevancy is maintained. This is especially pertinent in cases where a subset of courses within an articulated programme must meet accreditation requirements or standards for a licence to practice (i.e., health-related programmes, trades and technology programmes, etc.). Labour linkages also facilitate opportunities for student placements.

(4) Programme evaluation

Given the unique dimensions of an articulated programme and its recent introduction to the universities' programme mix, clearly defined programme evaluation policies and procedures are imperative. The policy must clearly define the roles and responsibilities of each partner, including the designated partner (the partner granting the degree for the articulated programme) who will be responsible for the overall management of the assessment process. The coordinating unit responsible for the review of articulated programmes must be able to mesh each partner's policies and procedures, frequency of reviews, standards, and scope of programme review. The policy should include a graduate follow-up process to measure the success of the programme in meeting its major objectives (to provide graduates with a more timely access to significant jobs or earnings and to ensure that they have acquired both occupation-specific and general post-secondary education competencies). The evaluation process, as well as programme delivery, should be integrated and cooperative.

All articulated programme proposals submitted to the Commission, with the exception of the first one, have followed the guidelines for the preparation of proposals for articulated programmes included in the Commission's Policy on Quality Assurance. These guidelines have two objectives: programme quality and suitability of services for the students involved. The guidelines require that universities interested in developing and implementing articulated programmes provide the Commission

evidence that with: 1) the programme structure and content are consistent with the definition of an articulated programme; 2) an inter-institutional mechanism has been established, and that the responsibility for the programme's delivery and administration, as well as the roles and responsibilities of the partners, is well defined; 3) linkages to the labour market are in place to ensure that the programme has a close connection to the practical requirements of the labour market and that the inter-institutional coordinating mechanism benefits from this connection (either through an industry advisory group or through appropriate membership on its coordinating committee); and 4) the evaluation procedures and cycle include a procedure for graduate follow-ups.

III. The Assessment Process

In June 2001, the Commission agreed to the process established by the AAU-MPHEC Academic Advisory Committee to carry out its assessment of articulated programmes.

The Commission agreed that the assessment should examine:

- Student outcomes and success, graduate employment rates, student satisfaction, attrition rates, etc.
- The types of recruitment activities developed by the participating institutions.
- The inter-institutional arrangements in terms of barriers and challenges, as well as lessons learned.
- How successful the concept of articulated programmes has been, including input from the senior administration levels, as well as joint committees charged with liaison between the two different types of institutions.
- The extent the objectives of articulated programmes have been met.
- Upcoming articulated programme developments, as well as possible modification or termination of existing programmes.

A questionnaire was designed by the AAU-MPHEC Academic Advisory Committee to collect information on four key elements: 1) student success and satisfaction; 2) programme design and administration; 3) programme review and quality assurance; and (4) additional comments - to give universities an opportunity to provide information which they considered relevant but was not covered in the other sections of the questionnaire. The questionnaire was distributed in November 2001 to all universities[2] on the Commission's schedule delivering articulated programmes, with a deadline for response of February 1, 2002. Each university was also given a list of all its approved articulated programme codes to verify programme implementation status. (Appendix 2 contains a copy of the questionnaire as well as the time-frame for the assessment.)

The Academic Advisory Committee believed that the questionnaire would collect adequate information to allow the Committee to assess the following:

- The success of articulated programmes in terms of establishing themselves as a significant and accepted programme structure in the context of established programme patterns in the Maritime university system.
- The success of articulated programmes in adding value and/or contributing to their field of study or discipline.
- The success and satisfaction of students who are enrolled in and who have graduated from articulated programmes.
- The extent to which the objectives of articulated programmes were realized.
- The ease with which students flowed between the two types of institutions.

[2]The Commission approves programmes only for universities. The partner institutions participating in the delivery of articulated programmes are not within the Commission's mandate. This is why the questionnaire was addressed solely to the universities, who could, at their discretion, choose to involve their partners. This is also why this report is directed primarily at universities.

- The extent to which appropriate quality assurance review procedures and mechanisms have been developed by the universities in questions.
- The success of the development of internal mechanisms designed to facilitate programme reviews and continuous programme improvements.
- The intention of the universities to continue their commitment to preserve and expand their offerings of articulated programmes.

The responses to the Articulated Programme Review Questionnaire were received by the Commission in early February 2002.

IV. Preliminary Assessment of the Effectiveness and Benefits of Articulated Programmes

1. Overview

The AAU-MPHEC Academic Advisory Committee recognizes that all participating universities readily accepted the opportunity to respond to the questionnaire and to engage in this assessment process. Overall, the process was revealing, and the Committee did not anticipate that the timing of its assessment would prove to be premature. At the outset, the Committee believed that five years beyond the approval of the first set of articulated programmes would be adequate time for participating universities to:

1) Collect relevant data for the purpose of setting benchmarks relating to programmes and graduates outcomes.
2) Develop an integrated programme approach to articulated programmes.
3) Complete an adequate number of reviews of articulated programmes.

However, these programmes have not been in operation long enough, relevant data has not been collected in an integrated and consistent matter, nor have any formal reviews of articulated programmes been completed by the participating universities. This makes it challenging, and in some cases impossible, to measure such aspects as student success and satisfaction, the effectiveness of programme structure and design, or to learn from the reviews of articulated programmes what is working and what is not. Notwithstanding, participating universities are strongly committed to this type of programme structure and most have indicated their intention to develop additional articulated programmes in response to a clearly defined student demand.

Given the seemingly premature timing of the Commission's assessment, the AAU-MPHEC Academic Advisory Committee agreed that it could not make an assessment on the effectiveness and benefits of articulated programmes at this time. Nonetheless, participating universities did provide enough information for the Committee to begin identifying a number of challenges and issues faced by participating universities as well as to establish measures that would facilitate a more comprehensive assessment of articulated programmes at a later date.

2. Institutional Responses

The following are highlights of the responses and findings organized along the three key areas in the questionnaire.

2.1 Student success/satisfaction

In general, students have successfully progressed through articulated programmes and have indicated they were satisfied with the programme and that it met their expectations.

The universities appear to have responded to feedback from students in terms of programme and administrative changes, although, they did not provide detailed information regarding the specific changes made.

Due to small sample size or missing data, retention and attrition rates could not be calculated or were not useful. However, the universities did provide a range of responses to explain attrition in the programmes. Explanations included financial restrictions, personal issues, transfer to another programme, change of geographic location during the programme, lack of portability of scholarships, lack of access to university facilities and services while not on campus, limited seats and capacity of participating partners, pre-graduation employment opportunities, and a lack of preparedness for academic study.

The universities do not appear to be tracking graduates. This seems to have been left to the partner institution who generally already has a mechanism in place to track its graduates.

2.2 Programme design and administration

The flow of students between the two types of institutions has presented numerous challenges in the early implementation years. The responses indicated that most of these issues have been addressed with improved recruitment practices involving assistance from students already in the programme, as well as increasing the students' understanding of the content and outcomes of the programmes. In addition, the universities stressed the importance of both the coordinating committee and the industry advisory group working together to address student concerns and issues identified in the implementation stage of these programmes. The universities provided little information about the effectiveness of the coordinating committees.

The majority of the universities indicated that the concept of articulated programmes has been successfully applied in that their respective programmes have combined occupational content, occupationally related content and academic content from more than one type of institution. No details of how this was measured were provided by the universities.

Due to the lack of programme history, very few of the universities were able to provide any actual evidence that the primary objectives of an articulated programme were achieved. Health-related articulated programmes did provide some evidence of this, however to date only a few graduates have been reported in this type of programme.

Of the eight articulated programmes with graduates, little or no follow-up by the universities has occurred. Articulated programmes need to be in operation a few more years before a valid assessment of value-added through quicker employment and easier transition between learning and work can be done. In fact, one of the weaknesses identified at this point is that the universities, in most cases, do not appear to take the responsibility for follow-up of their articulated programme graduates. In some cases, this has been left to their community college partners and, for some programmes, follow-ups have not yet been done.

2.3 Programme review and quality assurance

Neither the universities nor their partners have assumed the responsibility to review articulated programmes as a whole. To date no articulated programme has undergone a full programme review.

The bifurcation design of articulated programmes has led to both partner institutions contributing separately to the content, design, delivery, student recruiting, student flow, student supervision, student advising, etc. This is also evidenced in the evaluation policies of the universities offering an articulated programme where each partner appears to evaluate their respective component. There appears to be no singular process in place to evaluate an articulated programme as a whole or as a stand-alone programme. From the documentation provided by the universities, it appears that no one has assumed the responsibility of reviewing articulated programmes.

3. Preliminary Findings

Based on the universities' responses, it is apparent that little has been done in terms of data collection and benchmarking. This includes collecting specific data to calculate student attrition and retention rates, tracking graduates, and monitoring the flow of students between the two types of institutions.

The responses of participating universities suggest that universities have not yet fully developed a data collection mechanism to track graduates of articulated programmes.

Without this information, it is difficult to assess whether or not the primary objectives of an articulated programme have been met, including: to provide graduates with more timely access to significant jobs or earnings, and to ensure that graduates have indeed acquired both occupation-specific and general post-secondary education competencies.

This information would also allow the Committee to determine if, for example, an articulated programme structure is more effective than just credit transfers, block credit transfers, or advanced standing in a programme through prior learning assessment and recognition (PLAR). Benchmarks are required to make these comparisons and to measure the effectiveness of the articulated programme structure and to determine if this structure has actually expanded opportunities for learners, presented ease of movement through its design structure, and shortened the time between successfully completing a programme to relevant employment in the graduates' areas of study.

Although participating universities have not yet carried out a review of their respective articulated programmes, some have reached the point of exploring how these reviews could be accommodated within their existing programme review schedules. In addition, some are beginning to explore how modifications to their existing mechanisms for programme reviews may be adapted for the review of articulated programmes. What appears to be occurring, based on the information provided, is that both partners have developed separate approaches to the delivery and review of articulated programmes.

Based on the responses of participating universities, these programmes could benefit from an inter-institutional coordinating mechanism with essentially the same responsibilities associated with a department in a university. This mechanism would oversee the following: clarifying the roles and responsibilities of the two or more partners delivering the programme; setting and maintaining common standards in regards to programme design and admission requirements; setting standards for progression through, and graduation from, the programme; advising students and the provision of other student services. This mechanism could also have the responsibility of data collection pertaining to student success and satisfaction, and would be the key player in the review of these programmes. The coordination of these reviews is crucial in that they must recognize the need to mesh each provider's policies and approaches, frequency of reviews, standards, and scope of programme review, and include a graduate follow-up process.

V. Recommendations

The AAU-MPHEC Academic Advisory Committee has formulated a number of recommendations based on its preliminary assessment of articulated programmes. The Commission approved these recommendations at its June 25, 2001 meeting.

Recommendation 1

A more comprehensive and conclusive assessment of the effectiveness and benefits of articulated programmes should be conducted by the Commission through its AAU-MPHEC Academic Advisory Committee by 2006. This delay will give participating universities adequate time to develop

mechanisms to collect and evaluate pertinent data, to establish benchmarks and to complete an adequate number of reviews of articulated programmes.

Recommendation 2

Universities should immediately begin collecting data on the following dimensions: attrition and retention rates, graduation rates, student satisfaction while in the programme and after graduation, and graduate outcomes such as time to employment in area of study, employment rate, average or range of earnings, relatedness of employment, local and regional employment opportunities for graduates, success rates of graduates in obtaining their license for practice when required, etc.

Recommendation 3

Since participating universities appear to not have tracked graduates of articulated programmes, they should establish a tracking mechanism, perhaps through their alumni offices or associations, and begin collecting data as early as possible.

Recommendation 4

The degree granting institution and its partner(s) should assume shared responsibilities and develop an integrated approach to delivering and evaluating articulated programmes.

Recommendation 5

By early 2004, universities delivering articulated programmes should provide evidence to the Commission that an inter-institutional coordinating mechanism has been established. This inter-institutional structure should operate with the authority and autonomy similar to that of a university department and should be adequately staffed, effectively deliver, and review articulated programmes. This mechanism should be responsible for departmental type functions including student services, programme review, data collections, programme coordination, programme delivery, etc.

Participating institutions should provide evidence to the Commission that this mechanism is meeting a few times per year or at least one time per semester to coordinate and assess, among other things, data collection as per Recommendations 2 and 3 of this document.

Recommendation 6

Appropriate linkages to projected career and job placements should be established and maintained to ensure relevancy of content.

The Committee would like to thank the universities who participated in this preliminary assessment. The Committee is pleased with the system's commitment to developing articulated programmes that respond to the needs of students and employers.

University Name	Programme Name	Total number of programmes		Number of programmes implemented	Number of programmes which have reported graduates
		Date of approval	Date of implementation		
Dalhousie University	1. Master of Business Administration (Information Technology)	6/28/99	1999-00	1	0[1]
St. Thomas University	1. Bachelor of Applied Arts in Journalism 2. Bachelor of Applied Arts in Gerontology 3. Bachelor of Applied Arts in Criminal Justice	9/16/96 6/2/97 9/8/97	1996-97 1997-98 1999-00	3	2 (Gerontology and Journalism)
University College of Cape Breton	1. B Tech. (Information) specialization in Information Management 2. B Tech. (Information) Networking Systems 3. B Tech. (Information) Computer System Development 4. B Tech. (Information) Geographical Information Systems	All four programmes approved 8/6/98		N/A - UCCB has not submitted their response to date.	N/A - UCCB has not submitted their response to date.
Université de Moncton	1. Baccalauréat ès sciences en techniques radiologiques 2. Baccalauréat ès sciences en techniques de laboratoire médical 3. Baccalauréat en intervention touristique appliquée	6/28/99 5/2/01 7/2/00	1998 2000 2001	3	1 (Techniques radiologiques)

[1]Planned discontinuation of programme.

University Name	Programme Name	Total number of programmes		Number of programmes implemented	Number of programmes which have reported graduates
		Date of approval	Date of implementation		
University of New Brunswick - Fredericton	1. Bachelor of Applied Arts in Craft and Design 2. Bachelor of Medical Laboratory Science	6/28/99 6/2/97	1999-00 1997	1 1	0 1
University of New Brunswick - Saint John	1. Bachelor of Applied Management in Hospitality and Tourism 2. Bachelor of Health Science in Radiation Therapy 3. Bachelor of Health Science in Nuclear Medicine 4. Bachelor of Health Science in Radiography 5. Bachelor of Health Science in Respiratory Therapy[2]	6/2/97 4/12/99 4/12/99 4/12/99 No record of submission	1998-99 1999 1999 1999	4	4 - as listed from 1 through 4.
University of Prince Edward Island	1. Bachelor of Business in Tourism and Hospitality 2. Bachelor of Applied Science in Radiography 3. Bachelor of Applied Science in Print Journalism	8/6/98 4/12/99 11/26/2001	1998 2000 No record	2	1 (Tourism and Hospitality)
TOTALS 6 Universities		21		14	8

[2]No record of Respiratory Therapy programme being approved. UNB asked to clarify.

Appendix 2

ASSESSMENT OF THE EFFECTIVENESS AND BENEFITS OF ARTICULATED PROGRAMMES

QUESTIONNAIRE

1. How many articulated programmes has your university implemented as of September 2001? Please list them by date of implementation and/or planned implementation. (Defined as first year of reported enrolment.)

Based on the first three to five years of programme operation, would the university provide the Commission with its opinions and findings for each of the above listed articulated programmes, on the following items:

A. Student success/satisfaction:

2. Enrolment trend for years of programme operation (include actual enrolment numbers).

3. Attrition rate by year of study.

4. Identified reason(s) given for leaving the programme.

5. How do these attrition rates compare with those in traditional programmes in similar fields of study? To traditional programmes generally? Are they higher or lower? If there is a difference, what factors are involved?

6. Retention rate (defined as the proportion of students entering year one of the programme and remaining in the programme until completion).

7. Have students indicated whether the programme met their expectations, based on programme advertising and the recruitment process?

8. Have programme graduates been tracked? If so, what proportion have found employment in their area of study and at their level of acquired occupationally related skills?

9. How does the post-graduation rate of employment of programme graduates compare to those students who graduated from more traditional programmes? Comparing the same two groups of graduates, is there a difference in the duration between programme completion and obtaining the first job?

B. Programme design and administration:

10. In your opinion, did the transfer from one institution to the other work well for the duration of the programme? If so why? If not, why not? Have modifications been made to address this issue?

11. Do the participating institutions find that their recruiting practices are successful in terms of attracting students who are academically ready and whose expectations are in line with programme objectives? If not, have changes been made to the recruitment process? Have the participating institutions changed the way they advertise the programme and/or what is written in the academic calendars and other promotional materials? If so, what was the purpose of the change(s)?

12. In your opinion, has the concept of articulated programmes been successfully applied, that is the combining of occupational content, occupationally related content and academic content from more than one type of institution, at your university?

13. Describe how the primary objectives of an articulated programme, which are to provide graduates with more timely access to significant jobs or earnings and to ensure that they acquire both occupation-specific and general post-secondary education competencies, have been met/achieved.

14. How important is the continuation of articulated programmes to the participating institutions? Have they added value and/or contributed to the field of study or discipline?

C. Programme review and quality assurance:

15. Has your institution developed, either individually or jointly with your partner(s), an evaluation policy for articulated programmes? If so, what are its main components? (Provide copy.)

16. How many articulated programmes at your institution have undergone monitoring during their evolution? Have any of the articulated programmes at your institution undergone a programme review, either internal or external to the university?

17. Have any of your articulated programmes undergone significant modifications, i.e. programme design, curriculum, administration, physical and human resources, etc., during the first five years of programme operation? If so, please describe any modifications. If modifications are planned, can you provide a time line?

D. Additional comments:

18. Is your university planning to develop more articulated programmes? If so, can you provide details (field of study, partner institution, etc.). And in what areas of study?

19. Please feel free to provide any additional comments judged important or useful by your university.

TIME-FRAME AND PROCEDURES

September 7, 2001	-	The AAU-MPHEC Academic Advisory Committee to sign off on the Questionnaire.
	-	Staff follow-up will include: • Completing final modifications to questionnaire; • Preparing accompanying cover letter to identified universities; and • Preparing and releasing documents for translation.
Late October 2001	-	Deadline for receipt of translated questionnaire and cover letter.
Early November 2001	-	Distribute letter and questionnaire to identified universities with a deadline for answer of February 1, 2002.
January 15, 2002	-	Distribute reminder to universities of the February 1, 2002 deadline for receipt of response to questionnaire.
February 1, 2002	-	Deadline for receipt of information from the universities.
March-April 2002	-	Staff preparation of summary report of documentation received from the universities.
May 2002	-	The AAU-MPHEC Academic Advisory Committee reviews documentation and decides whether it can conclude its assessment of the effectiveness and benefits of articulated programmes, or whether additional steps are required (such as hiring a consultant).
June 2002	-	The AAU-MPHEC Academic Advisory Committee files a status report and/or its findings to the Commission at its June 2002 meeting.

MPHEC
Maritime Provinces
Higher Education
Commission

CESPM
Commission de
l'enseignement supérieur
des Provinces maritimes

ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DE L'EFFICACITÉ ET DES AVANTAGES DES PROGRAMMES ARTICULÉS OFFERTS DANS LES MARITIMES

MARS 2003

The Council of Maritime Premiers

Le Conseil des premiers ministres des Maritimes

ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DE L'EFFICACITÉ ET DES AVANTAGES DES PROGRAMMES ARTICULÉS OFFERTS DANS LES MARITIMES

MARS 2003

Préparée par le
Comité Consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires

Pour la
Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Pour obtenir d'autres exemplaires du rapport :

Visiter notre site Internet à www.mphec.ca et choisir l'option publications

ou communiquer avec la :

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
Maritime Provinces Higher Education Commission
82, rue Westmorland / 82 Westmorland Street
C.P. 6000 / P.O. Box 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1
Canada

(506) 453-2844

ISBN 0-919471-31-5

Durant cette évaluation, les membres du Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires étaient :

Dre Gwendolyn Davies, University of New Brunswick, Membre du AUA

Dr Michael Leiter, Acadia University, Membre du AUA

Mme Susan Loucks, Membre de la CESPM, Île-du-Prince-Édouard

Dr Edward McAlduff, St. Francis Xavier University, Membre du AUA

Dre Cynthia Neville, Dalhousie University, Membre du AUA

Mme Debbie Pineau, Membre de la CESPM, Île-du-Prince-Édouard

Dr Truong Vo-Van, Membre de la CESPM, Nouveau-Brunswick

Dre Judith Woodsworth, Membre de la CESPM, Nouvelle-Écosse

Mme Sharleen Bulmer, personnel de la CESPM

Mme Mireille Duguay, personnel de la CESPM

TABLE DES MATIÈRES

I. Introduction 1

II. Définitions et aspects principaux des programmes articulés 2

III. Processus d'évaluation 4

IV. Évaluation préliminaire de l'efficacité et des avantages des programmes articulés . . . 5

1. Aperçu 5

2. Réponses des établissements 6
   2.1 Réussite et satisfaction des étudiants 6
   2.2 Conception et administration du programme 6
   2.3 Examen du programme et assurance de la qualité 7

3. Constatations préliminaires 7

V. Recommandations 8

Annexes

1. Liste et statut des programmes articulés 10
2. Questionnaire d'évaluation et échéancier 12

I. INTRODUCTION

À la suite de la parution, en 1993, du rapport Landry-Downey intitulé *Apprendre, pour la vie : Défis et enjeux pour l'éducation et la formation pour la Commission sur l'excellence en éducation*, il a été décidé de mettre en place une structure qui permettrait d'examiner les possibilités d'enseignement entre établissements et d'accroître les liens avec le marché du travail, et cela en vue d'assurer un apprentissage continu. Au cours des dix années qui ont suivi, les efforts ont été axés sur l'établissement de liens entre les différents types d'établissements d'enseignement et de formation ainsi que leurs programmes dans le but d'établir un système d'enseignement entre établissements offrant des occasions qui faciliteraient les échanges d'un établissement à un autre et qui permettraient de mieux arrimer la formation aux perspectives d'emploi et de carrière.

Le rapport Landry-Downey avait pour but de déterminer des orientations vers un investissement renouvelé de temps, d'attentions et de ressources afin de créer ce qui est souvent désigné comme une culture d'apprentissage. « L'existence d'une telle culture est fondée sur de multiples facteurs : l'égalité d'accès à l'éducation et à la formation pour tous ceux et celles qui peuvent et qui veulent réussir; le caractère accueillant des établissements et la souplesse des programmes d'études afin de favoriser l'éducation durant toute la vie; l'existence d'un système d'aide financière qui encourage et récompense les individus et les employeurs qui investissent dans l'éducation et la formation; et la mise en place de partenariats entre toutes les intervenantes et tous les intervenants importants, dont les entreprises, les travailleuses et les travailleurs, les gouvernements et les établissements d'enseignement et de formation eux-mêmes. » (Rapport Landry-Downey, page 8)

Du milieu à la fin des années 90, les gouvernements provinciaux des Maritimes ont conçu un certain nombre de projets visant à offrir aux étudiants plus d'occasions de participer à des activités liées à l'emploi et à la carrière. Les universités ont répondu à l'appel en explorant d'autres moyens d'offrir une expérience de travail aux étudiants qui ne sont pas inscrits à des programmes de formation professionnelle, semi-professionnelle ou d'alternance travail-études, ou d'autres programmes semblables comprenant une expérience de travail. En 1995-1996, la St. Thomas University a soumis à la Commission la première proposition d'un programme articulé à des fins d'étude et d'approbation.

Sur réception de cette première proposition d'un programme articulé, la Commission, par l'entremise de son Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires, a défini, en collaboration avec des lecteurs externes et à la suite des réactions de ses intervenants, un programme articulé, programme essentiellement nouveau dont certaines composantes postsecondaires seraient offertes par un établissement et d'autres composantes par un autre établissement. L'objectif général de ces programmes est d'accroître les possibilités pour les diplômés d'acquérir une formation postsecondaire générale et des compétences particulières à une profession.

La Commission a publié ses « Lignes directrices d'élaboration de projets d'articulation de programmes d'enseignement entre établissements » dans sa Politique en matière d'assurance de la qualité en 1999. Elle avait alors annoncé son intention d'évaluer l'efficacité et les avantages des programmes articulés une fois que les premiers étudiants d'un nombre suffisant de programmes articulés approuvés auraient obtenu leur diplôme.

La Commission a approuvé son premier programme articulé en septembre 1996. En 2002, elle avait reçu des propositions pour 21 programmes articulés. Parmi les universités qui relèvent du mandat de la Commission et qui offrent actuellement des programmes articulés figurent la St. Thomas University, la Dalhousie University, l'Université de Moncton, le

University College of Cape Breton[1], la University of New Brunswick et la University of Prince Edward Island. Depuis 1996, 14 des 21 programmes articulés approuvés par la Commission ont été mis sur pied, et huit d'entre eux ont récemment produit des diplômés (se reporter à l'annexe 1).

En juin 2001, la Commission a entrepris son évaluation des programmes articulés, mais il était trop tôt pour lancer un tel projet. Entre-temps, la Commission a décidé de procéder à une évaluation préliminaire, puis de mener une évaluation plus générale de ses programmes dans trois ans.

On trouve dans le présent rapport la structure des programmes articulés et une description du processus d'évaluation mis en place par le Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires. Le rapport présente également l'information recueillie auprès des universités, y compris une évaluation préliminaire des défis cernés par ces dernières. Dans la dernière partie du rapport, on trouve une série de recommandations aux universités relativement aux moyens de renforcer et de soutenir cette structure de programmes et d'améliorer la collecte de données ainsi qu'aux procédures qui aideront les établissements à préparer une évaluation plus générale à une date ultérieure.

II. Définitions et aspects principaux des programmes articulés

Selon la Politique en matière d'assurance de la qualité de la CESPM, un programme articulé est un programme essentiellement nouveau dont certaines composantes postsecondaires sont offertes par un établissement et d'autres composantes par un autre établissement.

D'un point de vue stratégique, ces objectifs visent à offrir aux diplômés, dans un délai plus raisonnable, un accès à des emplois ou à des salaires intéressants, puis à s'assurer qu'ils ont en fait acquis la formation postsecondaire générale et les compétences particulières à la profession. Afin d'offrir l'étendue et le niveau de connaissances requis dans un environnement de travail réel, les programmes articulés visent à intégrer 1) l'application des compétences; 2) les aptitudes à la communication et à la pensée critique; et 3) la capacité de transférer et d'appliquer clairement les connaissances.

Les programmes articulés sont établis entre des établissements qui offrent en général deux différents types de programmes (niveaux). Ces établissements seront habituellement un collège communautaire et une université. Toutefois, d'autres fournisseurs de formation (financés par le secteur public ou privé) pourraient aussi y participer. Un programme articulé peut avoir un ou plusieurs points de sortie à différents niveaux. Lorsqu'il y a seulement un niveau, le programme est offert par deux établissements, mais son achèvement mène à un seul diplôme. Lorsqu'il y a deux niveaux (ou plus), le programme est offert par deux établissements (ou plus) et son achèvement mène à deux diplômes reconnus, généralement à deux niveaux différents. Il se peut qu'un diplôme soit une exigence pour l'obtention de l'autre ou que les deux soient obtenus simultanément ou indépendamment.

Si la conception des programmes articulés n'est pas limitée au transfert de crédits, elle implique cepen-

[1] Le University College of Cape Breton a reçu son statut d'établissement conférant des grades universitaires en 1982 et est le seul collège universitaire qui relève du mandat de la Commission. Les programmes d'arts libéraux et de sciences sont depuis longtemps regroupés et fusionnés à des programmes de technologie et de métiers. Pour ce collège, des arrangements temporaires ou articulés entre ces deux niveaux de programme n'est pas un ajout à ses programmes ou une nouvelle expérience comme c'est le cas pour les programmes articulés élaborés à d'autres universités qui relèvent du mandat de la Commission depuis 1996. La définition d'un programme articulé, en 1996, est un programme essentiellement nouveau dont certaines composantes postsecondaires sont offertes par un établissement et d'autres composantes par un autre établissement. Dans le cas des programmes depuis longtemps établis au UCCB, nulle composante n'est offerte par un établissement distinct. Donc aux fins de l'examen préliminaire, seuls les nouveaux programmes articulés dont les composantes sont offertes par plus d'un établissement sont inclus et les programmes d'articulation internes du UCCB n'ont pas été inclus pour le moment.

dant des ententes de transfert de crédits. Les programmes articulés ne sont pas simplement la juxtaposition de programmes existants dans la mesure où ils peuvent mener à des diplômes en arts appliqués, sciences appliquées, sciences sociales appliquées, technologie, etc., ou encore à d'autres désignations plus traditionnelles (arts, sciences, etc.).

Il existe quatre principaux aspects qui distinguent un programme articulé d'un programme se limitant à l'acceptation d'équivalences ou d'un bloc d'équivalences : le contenu du programme, les mécanismes de coordination entre les établissements, les liens avec le marché du travail et l'évaluation du programme.

1) Contenu du programme

La structure et le contenu d'un programme articulé devraient comprendre les trois composantes suivantes :

a. *Contenu relatif à la profession*, c'est-à-dire le contenu du cours directement lié à l'exercice d'une profession dans le domaine;
b. *Contenu relatif aux professions connexes*, c'est-à-dire les cours habituellement offerts, surtout au niveau supérieur, par une université (anglais, sciences politiques, histoire, psychologie, gestion, etc.) et dont le contenu a été adapté à la clientèle du programme (par exemple, anglais ou sciences politiques pour les journalistes ou cours d'administration pour les étudiants en tourisme et services d'accueil);
c. *Autre contenu théorique*, c'est-à-dire les cours dans d'autres domaines qui contribuent à la formation de l'étudiant.

2) Mécanisme(s) de coordination entre les établissements

Ce mécanisme permet d'établir le lien entre deux ou plusieurs partenaires dans la prestation d'un programme articulé et peut être représenté par une ou plusieurs personnes (par exemple, un coordonnateur d'un programme ou un comité de coordination). Il doit : 1) établir les rôles et responsabilités des deux ou plusieurs partenaires qui offrent le programme; 2) établir et mettre à jour les normes communes ayant trait à la conception du programme et aux critères d'admission; 3) établir les normes pour la progression dans le programme et l'obtention d'un diplôme; 4) préciser les coûts et le partage des recettes; 5) évaluer le programme; et 6) conseiller les étudiants et fournir d'autres services aux étudiants. Ce mécanisme de coordination est un élément clé pour faciliter le transfert d'étudiants d'un établissement à l'autre, surtout au début de la mise sur pied du programme.

3) Liens avec le marché du travail

Les liens avec le marché du travail sont établis par l'entremise d'un groupe consultatif de l'industrie ou par les membres d'un groupe inter-établissements qui comprend les partenaires de l'industrie. Ces liens permettent de confirmer la nécessité du programme et de s'assurer que le programme demeure pertinent. Ces liens sont particulièrement appropriés lorsqu'un sous-ensemble de cours à l'intérieur d'un programme articulé doit répondre aux exigences d'accréditation ou aux normes pour l'obtention d'un permis d'exercer une profession (par exemple, programmes liés à la santé, programmes de métiers et de technologie, etc.). Les liens avec le marché du travail facilitent aussi le placement des étudiants.

4) Évaluation du programme

Vu le caractère unique d'un programme articulé et son intégration récente dans l'ensemble des programmes des universités, l'élaboration de politiques et de modalités précises en ce qui a trait aux programme d'évaluation est essentielle. La politique doit définir clairement les rôles et les responsabilités de chaque partenaire, y compris le partenaire désigné (celui qui décerne le diplôme du programme articulé) qui sera chargé de la coordination générale du processus d'évaluation. L'unité de coordination responsable de l'examen des programmes articulés doit pouvoir harmoniser les politiques et les modalités de chaque partenaire, la fréquence des exa-

mens, les normes et l'évaluation de l'étendue du programme. La politique devrait inclure une méthode de suivi auprès des diplômés dans le but de déterminer si le programme a atteint ses principaux objectifs (offrir aux diplômés, dans un délai raisonnable, l'accès à des emplois ou à des salaires intéressants et voir à ce qu'ils aient acquis une formation postsecondaire générale et les compétences particulières à la profession). Le processus d'évaluation ainsi que la prestation du programme devraient être intégrés et coopératifs.

Toutes les propositions de programmes articulés soumises à la Commission, à l'exception de la première, ont respecté les Lignes directrices d'élaboration de projets d'articulation de programmes d'enseignement entre établissements incluses dans la Politique en matière d'assurance de la qualité de la Commission. Ces lignes directrices ont deux objectifs : la qualité du programme et la pertinence des services aux étudiants. Les lignes directrices prévoient que les universités intéressées à élaborer et à mettre sur pied des programmes articulés doivent fournir à la Commission la preuve 1) que la structure et le contenu du programme sont conformes à la définition d'un programme articulé; 2) qu'un mécanisme entre établissements a été créé et que la responsabilité de la prestation et de l'administration du programme, ainsi que les rôles et les responsabilités des partenaires sont bien définis; 3) que des liens avec le marché du travail sont établis pour assurer que le programme est étroitement lié aux exigences pratiques du marché du travail et que le mécanisme de coordination entre établissements bénéficie de ce lien (par l'entremise d'un groupe consultatif de l'industrie ou par une composition pertinente de son comité de coordination); et 4) que les modalités et le cycle d'évaluation comprennent une procédure de suivi auprès des diplômés.

III. Processus d'évaluation

En juin 2001, la Commission a approuvé le processus établi par le Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires visant à évaluer ses programmes articulés.

La Commission a convenu que l'évaluation devrait porter sur les aspects suivants :

- résultats et réussites des étudiants, taux de placement des diplômés, satisfaction des étudiants, taux d'attrition, etc.;
- types d'activités de recrutement mises au point par les établissements participants;
- dispositions prises entre établissements en ce qui concerne les obstacles et les défis ainsi que leçons apprises;
- réussite du concept des programmes articulés, y compris les réactions des instances supérieures ainsi que des comités mixtes chargés d'assurer le lien entre les deux types d'établissements;
- degré de réalisation des objectifs des programmes articulés;
- élaboration de programmes articulés ainsi que modification ou abandon possible des programmes existants.

Un questionnaire a été conçu par le Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires pour recueillir de l'information sur quatre principaux éléments : 1) la réussite et la satisfaction des étudiants; 2) la conception et l'administration du programme; 3) l'examen du programme et l'assurance de la qualité; 4) autres commentaires afin de permettre aux universités de fournir l'information qu'elles jugeaient pertinente mais qui n'était pas couverte dans les autres parties du questionnaire. Le questionnaire a été distribué en novembre 2001 à toutes

les universités[2] qui relèvent du mandat de la Commission et qui dispensent les programmes articulés. Le questionnaire devait être retourné au plus tard le 1er février 2002. Chaque université a aussi reçu une liste de tous les codes de ses programmes articulés approuvés pour vérifier l'état de la mise en oeuvre du programme. Le questionnaire et l'échéancier pour l'évaluation figurent à l'annexe 2.

Le Comité consultatif sur les affaires universitaires estimait que le questionnaire permettrait de recueillir de l'information pertinente pour l'évaluation des aspects suivants :

- le succès des programmes articulés à s'établir comme une structure importante et reconnue dans l'ensemble des programmes établis dans le système universitaire des Maritimes;
- le succès des programmes articulés à ajouter de la valeur ou à contribuer à leur domaine d'études ou discipline;
- la réussite et la satisfaction des étudiants inscrits et diplômés des programmes articulés;
- le degré de réalisation des objectifs des programmes articulés;
- la facilité de transfert des étudiants entre les deux types d'établissements;
- le degré d'élaboration des mécanismes et modalités d'examen de l'assurance de la qualité appropriés par les universités en question;
- la réussite de l'élaboration des mécanismes internes conçus pour faciliter l'examen des programmes et les améliorations continues;
- l'intention des universités de poursuivre leur engagement à maintenir et à élargir leur prestation de programmes articulés.

La Commission a reçu les réponses au questionnaire sur l'examen des programmes articulés au début de février 2002.

[2]La Commission approuve les programmes des universités seulement. Les établissements partenaires dans la prestation des programmes articulés ne sont pas inclus dans le mandat de la Commission. C'est pourquoi le questionnaire était adressé uniquement aux universités qui pouvaient, à leur discrétion, choisir d'inclure leurs partenaires. C'est aussi la raison pour laquelle le présent rapport est axé principalement sur les universités.

IV. Évaluation préliminaire de l'efficacité et des avantages des programmes articulés

1. Aperçu

Le Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires reconnaît que toutes les universités participantes ont accepté sans hésiter de répondre au questionnaire et de participer au processus d'évaluation. En général, le processus a été révélateur. Le comité n'avait pas prévu que le moment choisi pour entreprendre son évaluation s'avérerait trop tôt. Au début, il estimait qu'une période de cinq ans après l'approbation du premier ensemble de programmes articulés serait suffisante pour permettre aux universités participantes :

1) de recueillir des données pertinentes afin d'établir des repères ayant trait aux résultats relatifs aux programmes et aux diplômés;
2) d'élaborer une approche intégrée aux programmes articulés;
3) d'achever un nombre suffisant d'examens des programmes articulés.

Toutefois, ces programmes ne sont pas en place depuis assez longtemps, les données pertinentes n'ont pas été recueillies d'une manière intégrée et uniforme, et les universités participantes n'ont pas effectué d'examens officiels des programmes articulés. Voilà qui pose un défi. Dans certains cas, il est difficile, voire impossible, d'évaluer certains aspects comme la réussite et la satisfaction des étudiants, l'efficacité de la mise sur pied et de la structure du programme, ou encore de connaître, à partir des examens des programmes articulés, les éléments positifs et négatifs. Les universités participantes sont tout de même fortement engagées envers ce type de structure de programme et la plupart ont indiqué leur intention de mettre sur pied d'autres programmes articulés en réponse à la demande clairement exprimée par les étudiants.

Vu le moment apparemment prématuré de l'évaluation par la Commission, le Comité consultatif AUA-

CESPM sur les affaires universitaires a convenu qu'il ne pouvait pas évaluer l'efficacité et les avantages des programmes articulés pour le moment. Néanmoins, les universités participantes ont fourni suffisamment d'information pour que le comité commence à cerner un certain nombre de défis et d'enjeux que doivent relever les universités participantes, d'une part, et à établir des mesures qui faciliteraient une évaluation plus globale des programmes articulés à une date ultérieure, d'autre part.

2. Réponses des établissements

Voici un aperçu des réponses et des constatations regroupées sous les trois principaux secteurs du questionnaire.

2.1 Réussite et satisfaction des étudiants

En général, les étudiants ont réussi à suivre avec succès des programmes articulés. Ils ont indiqué qu'ils étaient satisfaits du programme et que celui-ci répondait à leurs attentes.

Les universités semblent avoir répondu aux réactions des étudiants en apportant des changements au programme et à l'aspect administratif, mais elles n'ont pas fourni d'information détaillée concernant les changements particuliers effectués.

Vu la faible taille de l'échantillon ou les données manquantes, les taux de rétention et d'attrition n'ont pas pu être calculés ou n'étaient pas utiles. Les universités ont toutefois fourni diverses réponses pour expliquer l'attrition dans les programmes. Les facteurs comprenaient : les restrictions financières, les questions d'ordre personnel, le transfert à un autre programme, le changement de lieu de résidence pendant le programme, l'impossibilité de tranférer les bourses d'études, le fait de ne pas avoir accès aux installations et aux services universitaires lorsqu'ils ne sont pas sur le campus, le nombre limité de places et la capacité limitée des partenaires participants, les possibilités d'emploi avant l'obtention d'un diplôme et le manque de préparation aux études universitaires.

Les universités ne semblent pas effectuer un suivi auprès des diplômés. Cet aspect semble être laissé à l'établissement partenaire, qui possède habituellement déjà un mécanisme de suivi.

2.2 Conception et administration du programme

Le transfert d'étudiants entre les deux types d'établissements a présenté de nombreux défis au cours des premières années de mise en oeuvre du programme. D'après les réponses reçues, la plupart de ces enjeux ont été résolues grâce à une amélioration des méthodes de recrutement (à l'aide d'étudiants déjà inscrits au programme) et à une meilleure compréhension par les étudiants du contenu et des résultats des programmes. Les universités ont aussi souligné l'importance de la collaboration entre le Comité de coordination et le Groupe consultatif de l'industrie pour résoudre les préoccupations des étudiants et les enjeux cernés au cours de la mise sur pied de ces programmes. Les universités ont fourni peu d'information sur l'efficacité des comités de coordination.

La plupart des universités ont indiqué que les programmes articulés ont été intégrés avec succès dans la mesure où leurs programmes respectifs offraient le contenu relatif à la profession, le contenu relatif aux professions connexes et le contenu théorique de plusieurs types d'établissement. Aucun détail sur l'évaluation n'a été fourni par les universités.

Étant donné que le programme est relativement jeune, très peu d'universités ont pu montrer clairement que les principaux objectifs d'un programme articulé ont été atteints, sauf dans quelques cas en ce qui a trait aux programmes articulés dans le domaine de la santé. Toutefois, jusqu'à maintenant, seulement quelques diplômés sont issus de ce type de programme.

Pour les huit programmes articulés avec diplômés, les universités ont effectué très peu ou pas de suivi.

Les programmes articulés doivent avoir été en place pendant encore quelques années avant que l'on puisse entreprendre une évaluation valable de la valeur ajoutée par l'obtention plus rapide d'un emploi et d'une transition plus facile entre les études et le marché du travail. En fait, une des faiblesses mentionnées est que les universités, dans la plupart des cas, ne semblaient pas assumer la responsabilité du suivi auprès des diplômés de leurs programmes articulés. Dans certains cas, cette tâche est laissée à leurs partenaires, soit les collèges communautaires, et, pour certains programmes, aucun suivi n'a été effectué.

2.3 Examen du programme et assurance de la qualité

Ni les universités ni leurs partenaires n'ont assumé la responsabilité de l'examen des programmes articulés dans leur ensemble. Aucun programme articulé n'a encore fait l'objet d'un examen complet.

Les divergences qui caractérisent l'élaboration des programmes articulés ont fait en sorte que les établissements partenaires ont contribué séparément au contenu, à la conception, à la prestation, au recrutement des étudiants, au transfert des étudiants, à la supervision des étudiants, à l'orientation des étudiants, etc. Cet aspect ressort aussi dans les politiques d'évaluation des universités qui offrent un programme articulé où chaque partenaire semble évaluer sa composante respective. Il ne semble pas exister un seul mécanisme permettant d'évaluer un programme articulé dans son ensemble ou comme programme autonome. D'après la documentation fournie par les universités, personne ne semble se charger de revoir les programmes articulés.

3. Constatations préliminaires

D'après les réponses reçues des universités, on ne s'est presque pas attardé à la collecte de données et à l'établissement de repères, c'est-à-dire la ceuillette de données précises dans le but calculer les taux d'attrition et de rétention des étudiants, le suivi auprès des étudiants et la surveillance du transfert d'étudiants entre deux types d'établissements.

Les réponses des universités participantes laissent supposer que les universités n'ont pas vraiment encore mis au point un mécanisme de collecte de données qui permet d'assurer un suivi auprès des diplômés des programmes articulés.

Sans cette information, il est difficile de déterminer si les programmes articulés ont atteint leurs objectifs principaux, en tenant compte, de fournir aux diplômés un délai plus raisonnable, un accès à des emplois ou à des salaires intéressants et voir à ce que les diplômés aient bien acquis une formation postsecondaire générale et les compétences particulières à la profession.

Cette information permettrait aussi au comité de déterminer si, par exemple, la structure d'un programme articulé est plus efficace que le simple transfert de crédits, le transfert de blocs de crédits ou une équivalence dans un programme grâce à l'évaluation et à la reconnaissance des acquis (ERA). Il faut des points repères pour établir de telles comparaisons et évaluer l'efficacité de la structure d'un programme articulé, et déterminer si cette structure a offert d'autres possibilités aux apprenants, facilité le transfert dans sa structure conceptuelle et réduit la période entre l'achèvement d'un programme et l'obtention d'un emploi pertinent dans les domaines d'études des diplômés.

Les universités participantes n'ont pas encore effectué une étude de leurs programmes articulés respectifs mais certaines explorent la façon d'intégrer ces études à leurs calendriers d'examen des programmes existants. Certaines universités commencent aussi à étudier la façon d'adapter les modifications à leurs mécanismes actuels d'examen des programmes à l'examen des programmes articulés. D'après l'information fournie, il semble que les deux partenaires ont mis au point des approches distinctes à la prestation et à l'examen des programmes articulés.

D'après les réponses des universités participantes, ces programmes pourraient bénéficier d'un mécanisme de coordination entre établissements ayant essentiellement les mêmes responsabilités associées à un département dans une université. Ce mécanisme engloberait les éléments suivants : la précision des rôles et des responsabilités des deux ou plusieurs partenaires qui offrent le programme; l'élaboration et le maintien des normes communes pour la conception du programme et les critères d'admission; l'établissement des normes pour la progression dans le programme et l'obtention du diplôme; les conseils aux étudiants et la prestation d'autres services étudiants. Ce mécanisme permettrait aussi de recueillir les données ayant trait à la réussite et à la satisfaction des étudiants et constituerait un élément clé dans l'examen des programmes. La coordination de ces examens est essentielle, car il faut reconnaître le besoin d'harmoniser les politiques et les approches de chaque fournisseur, la fréquence des examens, les normes et l'étendue de l'évaluation du programme, et d'assurer un suivi auprès des diplômés.

V. Recommandations

Le Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires a formulé des recommandations en se fondant sur son évaluation préliminaire des programmes articulés. La Commission a approuvé ces recommandations à sa réunion du 25 juin 2001.

Recommandation 1

Une évaluation plus générale et plus concluante de l'efficacité et des avantages des programmes articulés devrait être effectuée par la Commission, par l'entremise de son Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires, d'ici 2006. Ce délai donnera aux universités participantes le temps d'établir des mécanismes de collecte et d'évaluation des données pertinentes, de définir les repères et d'effectuer un nombre suffisant d'examens des programmes articulés.

Recommandation 2

Les universités devraient commencer immédiatement à recueillir des données sur les aspects suivants : taux d'attrition et de rétention, taux de diplômés, satisfaction des étudiants pendant le programme et après l'obtention d'un diplôme, et information sur les diplômés, par exemple le délai avant l'obtention d'un emploi dans le secteur d'études, le taux de placement, la moyenne ou l'échelle des salaires, la pertinence de l'emploi, les perspectives d'emploi locales et régionales pour les diplômés, les taux de succès des diplômés à obtenir leur permis pour exercer leur profession le cas échéant, etc.

Recommandation 3

Puisque les universités participantes semblent ne pas avoir effectué un suivi auprès des diplômés des programmes articulés, elles devraient établir un mécanisme de suivi, peut-être par l'entremise des bureaux ou des associations des anciens et anciennes, et commencer à recueillir des données le plus tôt possible.

Recommandation 4

L'établissement conférant des grades universitaires et son ou ses partenaires devraient assumer des responsabilités partagées et établir une approche intégrée à la prestation et à l'évaluation des programmes articulés.

Recommandation 5

Au début de 2004, les universités offrant des programmes articulés devraient démontrer à la Commission qu'un mécanisme de coordination entre établissements a été créé. Cette structure entre établissements devrait fonctionner avec l'autorité et l'autonomie semblables à celles d'un département universitaire et devrait avoir un personnel suffisant pour bien offrir et examiner les programmes articulés. Ce mécanisme devrait être utilisé pour les fonctions types du département, y compris les services étudiants, l'examen des programmes, la

collecte des données, la coordination des programmes, la prestation des programmes, etc.

Les établissements participants devraient démontrer à la Commission que ce mécanisme se réunit quelques fois par année ou au moins une fois par semestre pour coordonner et évaluer, entre autres, la collecte des données conformément aux recommandations 2 et 3 du présent document.

Recommandation 6

Les liens pertinents aux carrières et au placement devraient être établis et maintenus pour assurer la pertinence du contenu.

Le comité désire remercier les universités qui ont participé à cette évaluation préliminaire. Il est heureux de l'engagement du système à l'élaboration de programmes articulés qui répondent aux besoins des étudiants et des employeurs.

Nom de l'université	Titre du programme	Nombre total de programmes		Nombre de programmes mis sur pied	Nombre de programmes avec diplômés signalés
		Date d'approbation	Date de mise sur pied		
Dalhousie University	1. Maîtrise en administration des affaires (technologie de l'information)	1999-06-28	1999-2000	1	0'
St.Thomas University	1. Baccalauréat ès arts appliqués en journalisme 2. Baccalauréat ès arts appliqués en gérontologie 3. Baccalauréat ès arts appliqués en justice pénale	1996-09-16 1997-06-02 1997-09-08	1996-1997 1997-1998 1999-2000	3	2 (gérontologie et journalisme)
University College of Cape Breton	1. B Tech. (information) - spécialisation en gestion de l'information 2. B Tech. (information) - systèmes de réseautage 3. B Tech. (information) - développement de systèmes informatiques 4. B Tech. (information) - systèmes d'information géographique	1998-08-06 pour les quatre programmes		s.o. - Le UCCB n'a pas encore soumis sa réponse.	s.o. - Le UCCB n'a pas encore soumis sa réponse.
Université de Moncton	1. Baccalauréat ès sciences en techniques radiologiques 2. Baccalauréat ès sciences en techniques de laboratoire médical 3. Baccalauréat en intervention touristique appliquée	1999-06-28 2001-05-01 2000-07-02	1998 2000 2001	3	1 (Techniques radiologiques)

[1]Abolition prévu du programme.

Nom de l'université	Titre du programme	Nombre total de programmes		Nombre de programmes mis sur pied	Nombre de programmes avec diplômés signalés
		Date d'approbation	Date de mise sur pied		
University of New Brunwick - Fredericton	1. Baccalauréat ès arts appliqués en artisanat et design 2. Baccalauréat ès sciences de laboratoire	1999-06-28 1997-06-02	1999-2000 1997	1 1	0 1
University of New Brunwick - Saint John	1. Baccalauréat en gestion appliquée de l'industrie touristique et hôtelière 2. Baccalauréat ès sciences en radiothérapie 3. Baccalauréat ès sciences en médecine nucléaire 4. Baccalauréat ès sciences en radiographie 5. Baccalauréat ès sciences en inhalothérapie[2]	1997-06-02 1999-04-12 1999-04-12 1999-04-12 Aucun dossier de présentation	1998-1999 1999 1999 1999	4	4 - comme indiqué de 1 à 4.
University of Prince Edward Island	1. Baccalauréat en gestion de l'industrie touristique et hôtelière 2. Baccalauréat ès sciences appliquées en radiographie 3. Baccalauréat ès sciences appliquées en journalisme écrit	1998-08-06 1999-04-12 2001-11-26	1998 2000 Aucun dossier	2	1 (Tourisme et accueil)
TOTAL 6 universités		21		14	8

[2]Aucun dossier du programme d'inhalothérapie n'a été approuvé. Demande à la UNB de préciser.

Annexe 2

ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DE L'EFFICACITÉ ET DES AVANTAGES DES PROGRAMMES ARTICULÉS QUESTIONNAIRE

1. Combien de programmes articulés votre université a-t-elle mis en place depuis septembre 2001? Veuillez en dresser la liste par date de mise en oeuvre ou date à laquelle on a l'intention de les mettre en oeuvre. (Correspond à la première année d'inscription rapportée.)

En se fondant sur le fonctionnement des programmes au cours des trois à cinq premières années, l'université pourrait-elle donner à la Commission son opinion et ses constatations pour chacun des programmes articulés susmentionnés en ce qui concerne les points suivants :

A Succès et satisfaction des étudiants

2. Tendances en matière d'inscriptions pour les années où le programme était offert (comprend le nombre réel d'inscriptions).

3. Taux d'attrition par année d'étude.

4. Identifier la raison ou les raisons données pour quitter le programme.

5. Les taux d'attrition sont-ils comparables à ceux des programmes traditionnels offerts dans des champs d'études semblables et aux programmes traditionnels en général? Sont-ils supérieurs ou inférieurs? S'il y a une différence, quels facteurs faut-ils prendre en considération?

6. Taux de rétention (se définit comme la proportion d'étudiants qui entrent en première année du programme et demeurent inscrits au programme jusqu'à ce qu'ils l'aient terminé.)

7. Les étudiants ont-ils indiqué si le programme répond aux attentes qu'ils avaient après avoir vu la publicité sur le programme et avoir suivi le processus de recrutement?

8. A-t-on fait un suivi auprès des diplômés du programme? Si oui, quelle proportion de diplômés ont trouvé un emploi dans leur domaine d'étude et d'un niveau correspondant aux compétences acquises ayant trait à leur profession?

9. Le taux d'emploi des diplômés du programme est-il comparable à celui des diplômés des programmes plus traditionnels? En comparant les deux mêmes groupes de diplômés, existe-t-il une différence en ce qui concerne le temps que cela a pris pour décrocher un premier emploi après l'obtention du diplôme?

B Conception et administration du programme

10. À votre avis, le transfert d'un établissement à un autre a-t-il bien fonctionné pour la durée du programme? Expliquez. Si le transfert n'a pas bien fonctionné, des modifications ont-elles été apportées pour régler le problème?

11. Les établissements participants pensent-ils que leurs pratiques en matière de recrutement fonctionnent bien et qu'elles les aident à attirer les étudiants ayant une scolarité suffisante et dont les attentes correspondent à celles des objectifs du programme? Si non, des changements ont-ils été apportés au processus de recrutement? Les établissements participants ont-ils changé la façon dont ils annoncent le programme et ce qui est écrit à propos du programme dans l'annuaire des cours et les autres documents de promotion? Si oui, quel était la raison du changement?

12. À votre avis, votre université a-t-elle appliqué avec succès le concept de programme articulé, c'est-à-dire la combinaison par plus d'un type d'établissements de contenu professionnel, de contenu connexe à la profession et de contenu théorique?

13. Décrire de quelle façon on a atteint les objectifs principaux du programme articulé, qui sont d'offrir aux diplômés un accès plus opportun à un grand nombre d'emplois ou à des emplois comportant un bon salaire et de s'assurer qu'ils acquièrent autant les compétences particulières à la profession que les connaissances générales en éducation postsecondaire.

14. Jusqu'à quel point la continuation des programmes articulés est-elle importante pour les établissements participants? Possèdent-ils une valeur additionnelle pour le champ d'études ou la discipline ou y ont-ils contribué?

C Examen et assurance de la qualité du programme

15. Votre établissement a-t-il élaboré une politique d'évaluation des programmes articulés, soit par lui-même ou conjointement avec votre partenaire ou vos partenaires? Si oui, quels sont ses principales composantes? (Fournir un exemplaire de la politique).

16. Parmi les programmes articulés de votre établissement, combien ont été surveillés au cours de leur évolution? Est-ce qu'un des programmes articulés de votre établissement a fait l'objet d'un examen de programme interne ou externe à l'université?

17. Un de vos programmes articulés a-t-il été modifié de façon importante, c'est-à-dire a-t-on apporté des changements à la conception, au programme d'études, à l'administration, aux ressources matérielles ou humaines au cours des cinq premières années de fonctionnement du programme? Si oui, veuillez décrire les modifications. Si vous avez l'intention d'apporter des modifications, pouvez-vous nous fournir un calendrier concernant l'apport des changements?

D Autres commentaires

18. Votre université a-t-elle l'intention d'élaborer d'autres programmes articulés? Si oui, pouvez-vous fournir plus de précisions (champ d'études, établissement partenaire, etc.) et indiquer à quel domaine d'études les programmes appartiennent?

19. N'hésitez pas à me fournir tout autre commentaire que votre université juge important ou utile.

DÉLAI D'EXÉCUTION ET PROCÉDURES

Le 7 septembre 2001

- Le Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires approuvera le questionnaire en signant.
- Le suivi auprès du personnel comprendra :
  - Dernières modifications au questionnaire;
  - Préparation de la lettre d'accompagnement aux universités identifiées;
  - Préparation et envoi des documents à la traduction.

Fin octobre 2001

- Date limite pour recevoir le questionnaire traduit et la lettre d'accompagnement.

Début novembre 2001

- Distribution de la lettre et du questionnaire aux universités identifiées avec date limite du 1er février 2002 pour la réponse.

Le 15 janvier 2002

- Envoi d'un rappel aux universités concernant la date limite du 1er février 2002 pour recevoir les réponses au questionnaire.

Le 1er février 2002

- Date limite pour recevoir l'information des universités.

Mars et avril 2002

- Préparation par le personnel d'un rapport sommaire de la documentation reçue des universités.

Mai 2002

- Révision par le Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires de la documentation et détermination s'il peut terminer son évaluation de l'efficacité et des avantages des programmes articulés ou si d'autres mesures sont requises (par exemple, embaucher un consultant).

Juin 2002

- Présentation par le Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires d'un rapport d'étape ou de ses résultats à la Commission à la réunion de juin 2002.